



Projet EU INC

Une attaque frontale contre les travailleurs !





La Commission européenne présente
EU INC comme une simple mesure de
« simplification ».

Ne nous y trompons pas.

Derrière ce projet se cache une remise en
cause profonde des droits sociaux et du
droit du travail.





Demain, une entreprise pourra :

○ Créer son siège en **quelques clics** dans le **pays de son choix ;**

○ S'installer là où les **contraintes fiscales** et **sociales** sont les plus faibles ;

○ Recruter partout en Europe **sans présence réelle dans le pays du siège,** parfois réduit à une **simple boîte aux lettres.**



La Commission européenne prétend
que les salariés seront protégés grâce
au **règlement Rome I**

**Mais comment défendre ses
droits** face à une entreprise
domiciliée à l'étranger ?

Comment agir lorsque l'employeur
n'existe physiquement nulle part ?



Comment un salarié pourra-t-il engager
une procédure internationale souvent
inaccessible financièrement ?

Le prétendu « filet de sécurité »
n'en est pas un.

L'objectif est clair : mettre les travailleurs
européens en concurrence,
fragiliser les protections collectives
et tirer les droits sociaux vers le bas.



Pour la FTM-CGT, l'Europe ne peut pas être celle du moins-disant social.

Nous refusons que les droits des salariés deviennent une variable d'ajustement au profit de la dérégulation et de la concurrence généralisée.

Défendre les travailleurs, c'est défendre des droits sociaux élevés pour toutes et tous, partout en Europe.